

**COMPTE-RENDU de REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 4 NOVEMBRE 2016
à 20 h 30
Salle Garderie/Elections
(Convocation du 25/10/2016)**

Étaient présents

Jacques **ROBELEY**, Sylvie **BONNIN**, David **BARDOUX**, Michel **DOUSSOT**, François **DUCRET**, Thibaut **LACOSTE**, Yves **LAMARD**, Dominique **MARTIN**, Olivier **MASUÉ**, Guillaume **PICARD**, Bernard **RAMEAUX**, Marie-Laure **PIOTELAT**, Aurélien **PUTIGNY**, Charles-Henri **SERVAN**, Pascal **VANNIER** ;

Secrétaire de Séance

Sylvie **BONNIN** ;

Dans cette séance, le Conseil Municipal a pris connaissance, discuté, décidé et délibéré des affaires suivantes :

« Ordre du Jour »

Approbation du compte-rendu de séance du 23/09/2016

Travaux Bâtiments Communaux

▪ Salle Commune « Ancienne Poste »

Fait le point sur les travaux.

Indique qu'il ne sera pas installé de téléphone dans la salle.

▪ Parking Salle de La Poste

Note le devis de l'Entreprise TP BONNEFOY.

Précise que d'autres devis seront demandés (Entreprise PELLETIER).

Dit qu'il a été envisagé de faire une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux Communes, en cumulant différents travaux, ce qui est impossible, car les travaux doivent être de même nature (même chapitre budgétaire).

▪ Remplacement Chaudière Fioul Bâtiment Mairie/Ecoles

Indique que l'Entreprise LACROIX donne un délai de commande (2 semaines) et de pose (1 semaine) de la chaudière, soit 3 semaines.

Précise que l'installation de la chaudière se fera à l'été 2017.

Dit qu'une seule Entreprise a répondu à la demande de devis pour la porte coupe-feu et qu'un courrier de relance sera fait aux autres entreprises.

▪ Travaux d'isolation des combles - Ancienne Cure

Rappelle le devis de l'Entreprise LAGUT pour l'isolation des Combes du bâtiment de l'ancienne Cure qui s'élève à 7 916.59€ TTC.

Dit qu'il a été envisagé de faire une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux Communes, en cumulant différents travaux, ce qui est impossible, car les travaux doivent être de même nature (même chapitre budgétaire).

Location Salle de La Poste

▪ Organisation et Gestion des locations

Dit que la location de la salle de la Poste ne débutera certainement pas avant le 1er Janvier 2017 (si toutefois, les travaux sont terminés avant, les locations pourront commencer à partir de Noël).

Dit que l'achat du mobilier se fera une fois les travaux terminés.

Nomme Patrick GAUTHERON comme personne responsable, qui s'occupera de la remise des clés et procédera à l'état de lieux.

Rappel des tarifs de location

- Week-End : habitant de la Commune : 70 € (+ gaz et électricité)

hors Commune : 120 € (+ gaz et électricité).

- 1 jour de semaine : habitant de la Commune : 30 € (+ gaz et électricité)

hors Commune : 50 € (+ gaz et électricité).

- Gratuit pour toutes les Associations, Vin d'honneur/Obsèques (don possible).

- 1 caution sera demandée.

Indique qu'une caution de 200 € sera demandée lors de la location avec une attestation d'assurance.

Dit que cette caution ne sera pas remboursée si la salle n'est pas propre et le matériel dégradé.

Informe que le paiement se fera en totalité à la réservation et le solde (eau, électricité) après l'état des lieux.

Précise que le matériel dégradé sera facturé selon le coût. **Délibération**

Voirie Communale par la Com-Com 2016

▪ **Effondrement de la voirie à l'Étang Vaillant**

Rappelle que la route est toujours fermée par mesure conservatoire.

Note la prochaine réunion d'expertise (CERDEC) fixée le mercredi 9 novembre à 17 h sur les lieux du sinistre.

▪ **Programme Goudronnage 2016**

Indique que les travaux pour les secteurs : Les Rollins (rue MARINGUE), Chemin des Camus accédant à la route de BELLEVESVRE et Rue du 19 mars 1962, sont terminés.

Sécurité incendie

▪ **SAUR**

Dit qu'après intervention de la SAUR sur les vannes 8 et 14, les pompiers seront invités à venir tester l'ouverture des vannes.

▪ **Réserves incendie**

Finalise la proposition des lieux d'implantation des Citernes-Réserves Incendie, à soumettre au SDIS : *Délibération*.

- Le Jointout sur le terrain de Terre de Lien
- Lamarre sur le terrain de Benoît CÔTE.

Indique qu'un lieu d'implantation reste à définir aux Noirots et qu'une demande sera faite à Monsieur MICHELIN.

Choisit le devis de l'Entreprise RCY de LOUHANS pour 2 citernes de 120 m³ et 1 citerne de 90 m³ pour un montant de 11 008.80 € TTC. *Délibération*

Dit que des devis, pour le terrassement, seront demandés aux Entreprises LAMARD, BRETIN-TISSOT et PELLETIER pour un décapage de la couverture végétale, la mise de sable sur les plates-formes et 2 buses de 6 mètres avec cailloux pour accéder aux plates-formes.

Dit que la pose du grillage sur piquets d'acacia sera faite par les Employés Communaux.

Note qu'un certificat sera donné par Monsieur DORIER afin de valider les Réserves Incendie.

Précise que le COMMODAT ou Prêt à usage sera utilisé pour les Citernes-Réserves Incendie implantées sur des terrains n'appartenant pas à la Commune.

Indique qu'une demande de dossier pour bénéficier de l'aide aux Communes sera faite au Conseil Départemental. *Délibération*

Communauté de Communes

Accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes Bresse Revermont pour se mettre en conformité avec la loi NOTRE et préparer la fusion avec la Communauté de Communes Bresse Haute Seille. *Délibération*.

Coupe de Bois - Forêt Communale

▪ **Affouage 2016/2017**

Note que 12 affouagistes sont inscrits pour l'éclaircie de la parcelle 6.

Dit que Michel PUTIGNY et Patrick GAUTHERON ont réalisé le partage de l'affouage.

Précise que l'attribution des lots se fera le jeudi 10 novembre à 17 heures.

Fixe le tarif du stère à 6 €. *Délibération*

Précise que le **fond de coupe 2015/2016** sera attribué à Monsieur François SIMERAY pour un forfait de 60 €. **Délibération**

Fermage

Rappelle l'indice national des fermages 2016 est de 109.59, soit - 0.42 % par rapport à l'indice 2015.

Rappelle que Monsieur Joël SIMERAY loue le terrain communal cadastré ZD 30 et que son fils, François SIMERAY, reprendra l'Exploitation familiale.

Dit que le bail se transmet à un descendant sans autre formalité et qu'il suffit que le nouveau locataire en avertisse le propriétaire par écrit.

Employés Communaux

▪ **Formations**

Note le stage sur le thème du jeu de Fatima BERNARD, les mercredis 16 et 23 novembre.

Note que la Mairie sera fermée :

- le jeudi 1^{er} et le vendredi 2 décembre, (formation « Préparation et organisation des Élections »).
- le jeudi 17 novembre 2016, (formation dans le cadre de la coordination du Recensement de la Population 2017).

▪ **Téléphone portable des Agents Communaux**

Dit que depuis le début du mois d'Octobre, Michel PUTIGNY et Patrick GAUTHERON ont un portable professionnel avec un forfait FREE (2 heures pour 2€ par mois).

Matériel Communal

▪ **Tronçonneuse**

Dit que l'ouverture des plis a été réalisée.

Choisit le devis de Reparexpress de BELLEVESVRE pour le prix de 582.50 € HT. **Délibération**

▪ **Aspirateur**

Décide de ne pas acheter d'aspirateur pour le moment, ni pour la Salle de Classe et ni pour la Salle de la Poste.

Affaires diverses

▪ **Élections 2017**

Inscription sur les listes électorales. Pour cela, il suffit de se présenter en Mairie avec sa Carte d'Identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois, et de remplir le formulaire de demande.

Révision de révision de la Liste Électorale, une réunion est fixée le Jeudi 10 novembre prochain, à 10 h 30, avec les délégués, afin de revoir la liste électorale.

▪ **Recensement de la Population 2017**

Rappelle que le recensement des habitants de la Commune se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Dit que les 2 Agents Recenseurs nommés, par arrêté municipal du Maire sont Patrick GAUTHERON et Michel PUTIGNY.

Précise qu'ils bénéficieront d'un **repos compensateur** équivalent aux heures, consacrées aux opérations de recensement, effectuées en dehors des horaires habituels.

Dit qu'un plein de Gasoil sera attribué à l'Agent Recenseur qui utilisera son véhicule personnel pour cette opération.

Indique qu'une **dotation forfaitaire de recensement**, de l'État, sera versée à la Commune avant la fin du 2nd semestre 2017.

▪ **Facturation Eau Ancien Stade**

Informe que Monsieur **Denis BOURGEOIS** bénéficie d'une autorisation pour utiliser l'eau de l'Ancien Stade.

Rappelle que pour les années 2015 et 2016, cette consommation ne lui a pas encore été facturée, à savoir 198.90 € pour 2015 et 165.67 € pour 2016, soit un total de **364.57 €**. **Délibération**

▪ **Subventions**

Annonce que le Département du Jura a mis en place son dispositif de soutien aux communes « **Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes** », pour la période **2016-2018**.

Note que la Commune bénéficiera de **10 712 €** sous conditions.

Note le **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2016** est de **9 255 €** pour la Commune.

▪ **Bilan du Repas des Aînés du 3 septembre 2016**

Rappelle la participation de **87 personnes** pour un coût total de **1 840.58 €** (soit 21.16 € par personne) ;

▪ **Colis de Noël 2016**

Précise que cette opération concerne les personnes de 80 ans et plus qui ne sont pas venues au repas des Aînés, le 3 septembre dernier, soit **53 personnes**.

Choisit l'épicerie « La galette Flamande » pour l'achat des colis de Noël. **Délibération**

▪ **Travaux de l'AF par la Commune**

Indique que pour la période du 01/04/2016 au 18/10/2016, les travaux sont les suivants : **266 heures** de Débroussaillage, **38 heures** de Fauchage et **115.5 heures** d'autres travaux.

▪ **Pêche de l'Étang Communal**

Note la commande de poissons (350 kg de gardons, 200 kg carpes, 15 kg brochets, 100 kg tanches) pour l'Étang Communal.

▪ **SICTOM**

Rappelle la campagne d'extension des consignes de tri : **Tous les emballages se trient et vont dans le bac bleu**.

▪ **Demandes de subventions**

N'attribuera pas de subvention à l'Association Sclérose En Plaques, à La Ligue contre le cancer et à la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Judo.

▪ **Accessibilité**

Indique que la mise aux normes de l'Épicerie est réalisée.

▪ **Illumination de fin d'année**

Note que les villes de LONS et de LOUHANS ne disposent pas de matériel à la vente.

Indique que le budget illumination pour l'hiver 2016/2017 est de 400 à 500 €. **Délibération**.

- **Abri-Bus**

Dit qu'une demande de subvention au titre des Amendes de Police sera faite. **Délibération.**

Note qu'un devis sera demandé à l'Entreprise BOBET.

- **Résidence pour seniors avec l'OPH**

Indique qu'il est nécessaire de réfléchir sur l'assainissement avant toute décision.

- **Cérémonie du 11 Novembre**

Indique qu'elle se tiendra à 11 heures, aux Monuments aux Morts.

- **Fleurissement**

Note que la remise des prix a eu lieu le 28 octobre 2016 au Conseil Départemental :

- Pour la Commune : Prix spécial du CD 39 avec une coupe et un chèque de 50 €.
- Pour les Fermes fleuries : 2^{ème} prix ex-aequo, Bruno PIOTELAT.
- Pour les anciennes Fermes aménagées à usage exclusif d'habitation : 1^{er} prix ex-aequo, Pierre BRUCHON.

Réfléchit à l'entourage des parterres de fleurs à l'entrée du village.

- **Chorale Bellavesvra**

Remercie la Chorale pour l'invitation de Monsieur le Maire et des Conseillers au Concert de Noël qui aura lieu le **dimanche 11 décembre 2016 à 17 heures** à l'Église de CHAPELLE-VOLAND.

- **Bulletin Municipal 2016**

Fait le point sur la préparation du Bulletin Municipal.

Note la prochaine réunion le **18 novembre 2016** à 20 h 30. .

- **Repas du Conseil**

Fixe le vendredi **20 janvier 2017**.

- **Prochain Conseil Municipal**

Fixe au vendredi **9 Décembre 2016**

Questions diverses

- Dit qu'une réunion de la Commission Personnel se tiendra le jeudi 10 novembre 2016 à 20h30.
- **Valide** la Décision Modificative pour les travaux en régie (Dépenses 2132-040 : 2 000 €/ Recettes 722-042 : 2 000 €) et (Dépenses 023 : 2 000 € / Recettes : 021 : 2 000€). **Délibération**
- **Note** qu'il faut faire une demande DETR 2017 avant le 13 janvier 2017 (électricité et rénovation de la Mairie). Précise que des devis pour le logement Mairie Sud seront demandés.
- **Note** l'extension du bâtiment public Ancienne Cure (chaque locataire a son compteur Eau) pour un montant de **601.16 € TTC**.
- Dit que les portes du cimetière doivent être repeintes et les thuyas taillés.
- Dit que le nettoyage du mur de l'Église est nécessaire.
- **Rappelle** le projet de nomination des rues et de numérotation des maisons de la Commune.

- **Prend connaissance** du compte-rendu de la réunion du Syndicat des Eaux (toujours la SAUR pendant 12 ans et des tarifs en baisse par rapport à l'ancien contrat).
- **Signale** l'absence de travaux en 2017 pour le Syndicat de la Brenne.

**FAIT et DÉLIBÉRÉ à CHAPELLE-VOLAND,
Le 4 NOVEMBRE 2016,**

Le Maire,
Jacques ROBELEY,

La Secrétaire de Séance,
Sylvie BONNIN,